

## Dispositifs de reconversion, mobilité et évolution professionnelle

*\*Les conditions d'accès aux dispositifs de formation peuvent varier selon le dispositif mobilisé et la situation individuelle du salarié (ancienneté, temps plein/partiel).*

*\*Si certaines formations sont effectuées durant le temps de travail l'employeur doit être obligatoirement informé.*

Dispositifs	Objectifs	Modalités principales	Accès/Renseignements	Financement
<b>Compte personnel de formation (CPF)</b>	Acquérir ou développer des compétences, obtenir une qualification, réaliser un bilan de compétences ou une VAE.	Le CPF permet d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de la vie professionnelle, dès l'entrée sur le marché du travail et jusqu'à la retraite. ➤ <i>Dans la majorité des cas les formations s'effectuent en dehors du temps de travail.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/">https://www.moncompteformation.gouv.fr/</a></li> <li>- <a href="#">CEP</a></li> <li>- <a href="https://travail-emploi.gouv.fr">https://travail-emploi.gouv.fr</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit CPF du salarié</li> <li>- Gratuit dans la limite des droits acquis</li> </ul>
<b>Projet de transition professionnelle (PTP)</b>	Changer de métier ou de profession.	Dispositif spécifique de mobilisation du CPF permettant de financer une formation certifiante en vue d'une reconversion. Le salarié peut bénéficier d'un congé spécifique et, sous conditions, d'un maintien total ou partiel de sa rémunération. Les règles diffèrent selon que le salarié est en contrat à <b>durée indéterminée (CDI)</b> ou à <b>durée déterminée (CDD)</b> . ➤ <i>Peut-être réalisé pendant ou hors temps de travail.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">CEP</a></li> <li>- <a href="#">L'association Transitions Pro (ATpro) de la région</a></li> <li>- <a href="https://travail-emploi.gouv.fr">https://travail-emploi.gouv.fr</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation financée</li> <li>- Rémunération maintenue sous conditions</li> </ul>
<b>La validation des acquis de l'expérience (VAE)</b>	Obtenir une certification en faisant reconnaître son expérience professionnelle ou personnelle.	Démarche ouverte à toute personne justifiant d'une expérience en lien avec la certification visée (activité professionnelle ou extraprofessionnelle). La VAE permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'un certificat de qualification. ➤ <i>Peut-être réalisé pendant ou hors temps de travail.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="https://vae.gouv.fr">https://vae.gouv.fr</a></li> <li>- <a href="#">L'association Transitions Pro (ATpro) de la région</a></li> <li>- <a href="#">CEP</a></li> </ul>	Selon la certification visée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- CPF</li> <li>- Employeur</li> <li>- OPCO</li> <li>- Région</li> </ul>
<b>Bilan de compétences</b>	Définir ou valider un projet professionnel (évolution, reconversion, formation).	Permet d'analyser ses compétences, aptitudes et motivations afin de construire un projet professionnel réaliste. Le bilan est obligatoirement réalisé par un prestataire extérieur à l'entreprise. ➤ <i>Peut-être réalisé pendant ou hors temps de travail.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="https://travail-emploi.gouv.fr">https://travail-emploi.gouv.fr</a></li> <li>- <a href="#">CEP</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CPF</li> <li>- Employeur</li> <li>- Salarié</li> </ul>
<b>Plan de développement des compétences (PDC)</b>	Développer les compétences des salariés.	Regroupe l'ensemble des actions de formation mises en place à l'initiative de l'employeur pour ses salariés. ➤ <i>Peut-être réalisé pendant ou hors temps de travail.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affiché en association locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financé par l'employeur</li> <li>- Rémunération maintenue</li> </ul>
<b>Formations diplômantes</b>	Évoluer professionnellement ou se reconvertir par l'obtention d'un diplôme reconnu par l'État.	Formations proposées sous différentes modalités : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation à distance,</li> <li>- Cours intensifs,</li> <li>- Parcours modulaires,</li> <li>- Alternance</li> </ul> ➤ <i>Peut-être réalisé hors son temps de travail.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- France Travail</li> <li>- CPF</li> <li>- Centres de formation</li> <li>- Plateformes dédiées des organismes de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Payant selon la formation</li> <li>- Financements possibles selon la situation (CPF, aides spécifiques)</li> </ul>
<b>Le conseil en évolution professionnelle (CEP)</b>	Accompagner les salariés dans leurs choix et projets professionnels.	Service gratuit permettant de faire le point sur sa situation professionnelle et de construire une stratégie d'évolution : mobilité, reconversion, certification, développement des compétences. ➤ <i>Vous pouvez bénéficier du CEP en dehors de votre temps de travail.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérateurs CEP : France Travail, Cap emploi, Missions locales</li> <li>- <a href="https://travail-emploi.gouv.fr">https://travail-emploi.gouv.fr</a></li> <li>- <a href="#">CEP</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gratuit</li> </ul>